

Gestion des déchets



Déchets ordinaires

Tri normal } non-recyclables
recyclables



Déchets autres

encombrants - électroménager
gravats - déchets verts - etc.

Déchetteries fermées } Conservation à domicile

ne pas utiliser
les bacs
d'ordures
pour ces
déchets

dépôts
sauvages
interdits
=
amende 1500€

brûlage des
déchets verts
interdit
=
amende 450€



Déchets liés au Covid-19

masques - gants - mouchoirs
lingettes désinfectantes - etc.

Procédure
spéciale

- 1 Jeter dans un sac dédié résistant et refermable
- 2 Fermer le sac et le conserver 24h
- 3 Le placer dans un sac poubelle puis dans le bac d'ordures ménagères

